VALLONS DE VILAINE
SYNDICAT MIXTE

Dossier suivi par : Baptiste GAUTIER
b.gautier@vallonsdevilaine.fr +33662794114
Référence : 26-003-SCOT-FM-BG-Avis SMVV modification 4 PLUiH BPLC

Monsieur le Président,
Bretagne Porte de Loire Communauté
Le Steriad,
2 All. De l'Ille
35470 BAIN-DE-BRETAGNE

Guichen, le 1er octobre 2026,

Objet : Avis du Syndicat mixte du SCoT des Vallons de Vilaine sur le projet de modification n°4 du PLUiH de Bretagne Porte de Loire Communauté

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 16 septembre 2026, vous avez sollicité l'avis du SCoT des Vallons de Vilaine sur le projet de modification n°4 du PLUiH de Bretagne Porte de Loire Communauté, conformément aux dispositions de l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme.

Cette procédure a pour objet :

- de modifier les dispositions relatives à la récupération des eaux pluviales pour les constructions nouvelles ;
- de compléter les dispositions relatives aux clôtures en zones naturelles et forestières.

Après examen du projet, le Syndicat mixte du SCoT des Vallons de Vilaine n'a pas d'observation particulière à formuler à son sujet.

Les services du Syndicat mixte restent à votre disposition pour répondre à toute question éventuelle.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Syndicat mixte
des Vallons de Vilaine,
Maire de la Noë-Blanche,

Frédéric MARTIN

